



Vueling groupes

Termes et conditions valables pour les devis acceptés jusqu'au 21 Avril 2022

01. Crédit de vol

Comment utiliser le crédit de vol ?

Nous avons créé une nouvelle rubrique appelée « Réservations avec crédit », pour vous permettre de voir à tout moment vos réservations avec crédit de vol, avec le montant disponible et la date limite pour l'utiliser.

- Rendez-vous sur groups.vueling.com et demandez un nouveau groupe.
- Acceptez la proposition de votre nouveau groupe.
- Sur la page de paiement, sélectionnez l'option « Crédit de vol » et suivez les instructions de paiement (vous aurez besoin du numéro de la réservation qui contient le crédit à utiliser).
- Lors du paiement de votre réservation, si le montant final est inférieur au crédit dont vous disposez, la différence sera conservée pour de prochaines réservations. Si la somme à payer est supérieure au montant dont vous disposez à ce moment-là, vous pourrez régler la différence par les modes de paiement disponibles pour votre réservation de groupe.

02. Validité

Vueling dispose d'un portail dédié à la demande et la gestion des réservations de groupes de plus de dix (10) passagers, <https://groups.vueling.com>.

La validité de l'offre dépend de la date à laquelle la demande du groupe a été faite et est sujette à la disponibilité des places dans la classe proposée au moment de l'acceptation de l'offre. Pour les demandes effectuées quatre-vingt-onze (91) jours ou plus avant la date de départ du premier vol la validité de l'offre est de quatorze (14) jours calendaires.

Pour les demandes effectuées quatre-vingt-dix (90) jours ou moins avant la date de départ du premier vol la validité de l'offre est de sept (7) jours calendaires.

Aucune demande de groupe ne peut être effectuée ou acceptée dans un délai inférieur à soixante-douze (72) heures avant le départ du vol.

Les groupes inférieurs à dix (10) passagers ne peuvent pas bénéficier du tarif de groupes ni de ses conditions. Dans ce cas, les billets doivent être achetés sur le site, www.vueling.com.

La date limite de validité du devis peut être consultée sur le portail des groupes, sous la rubrique « Liste de demandes ».

03. Acceptation

L'acceptation du devis se fait à travers le portail groupes. Vueling ne bloque aucune place tant que le demandeur du groupe n'a pas accepté le devis.

Dans le cas de groupes dont le départ a lieu dans moins de trente (30) jours, l'acceptation et le paiement intégral se font au même moment. Les places des devis acceptés au cours du dernier mois avant la date du vol ne sont pas bloquées tant que le paiement n'a pas été effectué avec une carte bancaire à travers le portail groupes.

04. Méthodes de paiement

Une fois qu'il a accepté le devis à travers le portail groupes, le demandeur du groupe peut télécharger la facture en accédant à sa réservation.

La réservation doit être payée selon le calendrier suivant :



- **20 %** du montant total dans les cinq (5) jours calendaires suivant la date d'acceptation du devis.
- Le solde **80 %** du montant total jusqu'à trente (30) jours avant le départ du premier vol.

Le montant peut être payé par virement bancaire, sauf indication contraire citée au second paragraphe de la section 2, ou par carte bancaire (Visa, Master Card, American Express, Diners Club, Amex Dyen, Discovery Card ou UATP). Tout frais bancaire reste à la charge du groupe demandeur, et ne peut être déduit du montant total à régler.

En cas de règlement par virement bancaire, le demandeur du groupe devra ajouter le justificatif du virement sur le portail face à chaque réservation. Le numéro de référence doit être indiqué dans la section paiement de chaque réservation (par exemple, 1-XXXXXXXXXXXXXX). **Il ne sera accepté qu'un seul virement pour chaque réservation.** Les virements effectués pour la somme totale de plusieurs réservations ou sans indication de la référence ne seront pas acceptés et le montant payé sera alors remboursé. Vous pourrez effectuer un nouveau paiement à condition que la réservation soit effectuée dans le délai de paiement. Si le délai de paiement a expiré, la réservation sera annulée. Vueling ne pourra être tenu responsable de toute annulation de places ou autre conséquence résultant d'un paiement non conforme aux présentes dispositions.

En cas de paiement par carte bancaire, les données de celle-ci doivent être saisies pour que le prélèvement correspondant puisse être réalisé par le portail groupes.

Pour les vols dont le départ a lieu dans moins de trente (30) jours, 100 % du montant du groupe est exigé et uniquement par carte bancaire.

Le non-paiement de l'un des montants dus entraîne l'annulation de la réservation, sans aucun droit au remboursement des sommes déjà versées.

05. Suivi de la réservation

Le seul interlocuteur du groupe pour Vueling est le demandeur : c'est à lui que la compagnie communique toutes les informations importantes (itinéraire, éventuels changements d'horaire, etc.).

Le demandeur du groupe sera responsable de communiquer les conditions de transport de Vueling et toutes les informations relatives à la réservation aux membres du groupe dans les plus brefs délais.

Pour les groupes de sportifs ou d'étudiants, le demandeur du groupe devra envoyer un document d'accréditation qui justifie la catégorie choisie pour ledit groupe. L'attestation du type de catégorie du groupe doit être envoyée via le formulaire web.

06. Liste des noms

Le demandeur du groupe pourra fournir la liste des noms complets tels qu'ils figurent sur la pièce d'identité en cours de validité de chaque passager directement dans la demande en ligne sur le portail groupes jusqu'à sept (7) jours calendaires avant la date de départ du premier vol de la réservation.

Dans le cas de groupes dont le départ a lieu dans moins de sept (7) jours, les noms définitifs des passagers doivent être saisis au moment même de la réservation et du paiement (comme prévu à la section 3).

Un changement de nom est possible à moins de ces sept (7) jours calendaires et jusqu'à douze (12) heures avant le départ du premier vol de la réservation, avec un cout additionnel de cinquante (50) euros par passager et par réservation.

La non-communication d'un nom dans le délai indiqué entraîne l'annulation de la place non communiquée, sans aucun droit au remboursement des paiements déjà réalisés. Sa



récupération éventuelle engendrera des frais de cinquante (50) euros par passager et par réservation, sous réserve de la disponibilité du vol.

Tous les noms fournis doivent faire partie d'un même groupe. Il est expressément interdit de revendre les places d'un groupe pour des voyages individuels, à moins qu'elles soient vendues sous forme de forfait.

07. Réductions et annulations

La réduction des places de la réservation est permise en fonction de sa taille et du moment auquel cette demande est effectuée. Par réservation s'entend chacune des demandes incluses dans le groupe.

La réduction d'un groupe doit être demandée à travers le portail groupes en accédant aux données de la réservation (option « Ajouter/Supprimer des passagers »). Le demandeur du groupe doit informer du nombre de places à supprimer. Cette option devient accessible seulement après le premier paiement de chaque réservation.

Dans le cas où des places devraient être supprimées avant le premier paiement, la demande devra être adressée directement au service de gestion des groupes.

La modification des places peut être effectuée sans frais dans les limites suivantes :

Groupes de 51 passagers ou plus :

- Réduction jusqu'à **40 %** du total du groupe jusqu'à quatre-vingt-dix (90) jours avant la date de départ du premier vol de la réservation.
- Réduction jusqu'à **20 %** du total du groupe jusqu'à soixante (60) jours avant le départ du premier vol de la réservation.
- Réduction jusqu'à **10 %** du total du groupe jusqu'à trente (30) jours avant le départ du premier vol de la réservation.

Groupes de 50 passagers ou moins :

- Réduction jusqu'à **50 %** du total du groupe jusqu'à quatre-vingt-dix (90) jours avant la date de départ du premier vol de la réservation.
- Réduction jusqu'à **30 %** du total du groupe jusqu'à soixante (60) jours avant le départ du premier vol de la réservation.
- Réduction jusqu'à **10 %** du total du groupe jusqu'à trente (30) jours avant le départ du premier vol de la réservation.

En cas de réduction de places plus importante que les pourcentages indiqués, les frais suivants seront applicables :

- **30 %** du prix net si la demande de réduction est effectuée jusqu'à 60 jours avant le départ du premier vol de la réservation.
- **50 %** du prix net si la demande de réduction est effectuée entre 59 et 30 jours avant le départ du premier vol de la réservation.
- **100 %** du prix net si la demande de réduction est effectuée entre 29 et 0 jours avant le départ du premier vol de la réservation.

En cas d'annulation de la réservation, les montants déjà versés en acompte ne sont pas remboursés.

En cas d'annulation totale de la réservation, la demande doit en être faite au travers du formulaire web.



08. Ajouts

L'ajout de passagers au groupe est possible dans la limite des disponibilités du vol.

Les ajouts à un groupe doivent être demandés à travers le portail de groupes en accédant aux données de la réservation (option « **Ajouter/Supprimer des passagers** »). Le demandeur du groupe doit informer du nombre de places à ajouter. Cette option devient accessible après le premier paiement de chaque réservation.

Dans le cas où des places devraient être ajouté avant le premier paiement, la demande devra être adressée directement au service de gestion des groupes.

La date limite de validité du devis peut être consultée à travers le portail de groupes, sous la rubrique « Liste des demandes » et est sujette à la disponibilité d'un nombre de places suffisant dans la classe offerte au moment de l'acceptation du devis. Nous ne pouvons pas garantir que le tarif du devis soit identique à celui de la réservation initiale.

Les places des devis acceptés au cours du dernier mois avant la date du vol ne sont pas bloquées tant que le paiement n'a pas été effectué avec une carte bancaire à travers le portail de groupes (comme prévu à la section 3).

09. Changement de vols

Les changements d'horaire ou de date sont autorisés à condition d'en faire la demande au moins quinze (15) jours avant le départ du premier vol de la réservation. En revanche, le changement d'origine ou de destination n'est pas autorisé.

Dans de tels cas, Vueling n'est aucunement tenu de maintenir les tarifs de la réservation originale dans son nouveau devis. Toute modification est sujette à la disponibilité des places et implique des frais de gestion de cinquante (50) euros par passager et par vol, majorés de l'éventuelle différence de prix entre les vols. Cette modification n'implique en aucun cas un quelconque remboursement des montants déjà payés.

10. Apports

Il est possible de faire un apport complémentaire pour ajouter un trajet à un vol d'un devis déjà accepté, créant ainsi un vol de connexion pour certains passagers de la réservation.

Cette demande d'apport pourra être faite jusqu'à dix (10) jours calendaires avant la date de départ du premier vol de la réservation, en contactant le service de gestion des groupes.

11. Enregistrement et embarquement

En raison du nombre de passagers que représente un groupe et du temps de gestion que cela nécessite, leur présence à l'enregistrement et à l'embarquement doit respecter les horaires suivants :

- Enregistrement : min 2 heures avant le départ.
- Embarquement : min 40 minutes avant le départ.

Vueling décline toute responsabilité dans le cas où les passagers des groupes ne respecteraient pas le délai mentionné et se verrait refuser l'embarquement. Les passagers qui se verront refuser l'embarquement pour non-respect des règles ou les passagers du groupe qui décideraient de ne pas voler pour des raisons personnelles, ne pourront être remboursés.

12. Remboursement des taxes

En cas d'annulation ou de no show de l'un des passagers, il est possible de demander le remboursement des taxes d'aéroport par courrier électronique à l'adresse pagos@vueling.com. Le demandeur du groupe doit indiquer le numéro de



réservation ainsi que ses coordonnées bancaires y compris les codes Swift et IBAN pour pouvoir procéder à ce remboursement.

Le remboursement des taxes peut être demandé une fois que le paiement du groupe a été effectué en totalité. Aucun remboursement ne sera accordé s'il est demandé plus d'un (1) an après la date de départ du vol.

13. Bébés

Chaque enfant de moins de deux (2) ans qui n'occupe pas un siège coûte trente (30) euros par enfant et par vol. L'enfant n'a pas droit à un bagage.

Si vous demandez un siège, son tarif sera le même qu'une place pour adulte et le mineur devra voyager dans un siège auto homologué. Un (1) seul bébé par adulte est autorisé.

14. Bagages

Les réservations effectuées via le département Groupes de Vueling comprennent :

- Un (1) bagage à enregistrer de 25 kg maximum.
- Un (1) bagage à main à emporter en cabine (40x20x30 cm max.), et à placer sous le siège devant lui.

Si le passager emporte un deuxième bagage à main ou si le sac n'est pas conforme aux dimensions autorisées, il sera facturé moyennant un supplément pouvant aller jusqu'à 59 (cinquante-neuf) euros sauf si le passager souscrit au préalable le service « 2 bagages en cabine + Embarquement prioritaire ».

Si le bagage de soute dépasse la limite de poids autorisée (25kg), la somme de douze (12) euros sera facturée par kilo supplémentaire.

Aucun bagage enregistré ne devra dépasser le poids de 32 kg.

Deux bagages en cabine + Embarquement prioritaire :

Ce nouveau service, en plus d'inclure l'Embarquement prioritaire, permet au passager d'emmener deux (2) bagages à bord avec lui.

- Un (1) bagage cabine (10 kg et 55x40x20 cm max.).
- Un (1) bagage à main (40x20x30 cm max.), à placer sous le siège devant.

Le coût du service est de douze (12) euros par passager et par vol.

Ce service pourra être souscrit auprès de notre service clientèle dans le [formulaire de contact des groupes](#), en indiquant le numéro de réservation et le nombre de passagers requérant ce service.

Le nombre de bagages pouvant entrer dans les compartiments supérieurs de la cabine est limité, nous vous recommandons donc de souscrire au service lors de la réservation.

Bagages supplémentaires :

Bagage en soute supplémentaire de 15 kg

Il est possible de demander un (1) bagage supplémentaire par passager, pesant 15 kg depuis le moment de l'acceptation du devis et jusqu'à quarante-huit (48) heures avant le départ du premier vol de la réservation.

Le coût de ce service sera de seize (16) euros par passager et par vol, et il pourra être souscrit au moyen du formulaire de contact, en précisant le numéro de référence du groupe et le nombre de passagers souhaitant y souscrire.

Bagage en soute supplémentaire de 30 kg



Il est possible de demander un (1) bagage supplémentaire par passager, pesant jusqu'à 30 kg depuis le moment de l'acceptation du devis et jusqu'à quarante-huit (48) heures avant le départ du premier vol de la réservation.

Le coût de ce service sera de soixante (60) euros par passager et par vol, et il pourra être souscrit lors de l'achat ou au moyen du formulaire de contact, en précisant le numéro de référence du groupe et le nombre de passagers qui souhaitent y souscrire.

Une fois que le paiement de la réservation a été réglé en totalité, le montant correspondant à l'excédent de bagage n'est pas remboursable.

Assurance bagage :

Vueling propose d'assurer tous vos bagages, à partir de neuf (9) euros par réservation, contre le vol, les dommages ou la perte.

Ce service pourra être souscrit au moment de la demande de réservation ou bien postérieurement jusqu'à quinze (15) jours avant la date du premier vol de la réservation.

15. Bagage spécial

Le passager peut demander à voyager avec un bagage spécial (instruments de musique, équipement sportif, entre autres) qui devra être emballé de manière appropriée. Les dimensions des bagages spéciaux ne doivent pas dépasser les mesures maximales suivantes : 2,45 x 1,16 x 1,55 m. Le poids de ces bagages ne doit pas dépasser 32 kg par bagage.

Le prix d'un bagage spécial par bagage et par vol est de :

- **Skis** : 45€
- **Snowboard** : 50€
- **Surf** : 50€
- **Planche à voile** : 50€
- **Kite-board** : 50€
- **Sac de golf** : 45€
- **Vélo** : 50€
- **Instrument de musique** : 45€
- **Matériel sportif en général** : 45€

La demande de transport de bagages spéciaux peut être faite depuis le moment de la demande du devis ou directement au service de gestion des groupes et jusqu'à quarante-huit (48) heures avant le départ du premier vol de la réservation.

Une fois que le paiement de la réservation a été réglé en totalité, le montant correspondant aux bagages spéciaux n'est pas remboursable.

Assurance bagage spécial

Vueling propose d'assurer tous vos bagages spéciaux, à partir de douze (12) euros par passager et par réservation, contre le vol, les dommages ou la perte.

Ce service pourra être souscrit au moment de la demande de réservation ou bien postérieurement jusqu'à quinze (15) jours avant la date du vol.

16. Attribution de place

Les réservations de groupe comprennent une attribution aléatoire et gratuite des places. Cette attribution sera assujettie à la disponibilité des places dans l'avion.



Une fois effectué le paiement total de la réservation, les places peuvent être modifiées sur www.vueling.com à la rubrique « VOYAGER > VOTRE RÉSERVATION > GÉREZ VOTRE RÉSERVATION ». Toute modification de siège est également assujettie à la disponibilité des places dans l'avion.

Les sièges SPACE y SPACE PLUS ne sont pas inclus dans l'attribution aléatoire, mais peuvent être demandés (une fois la réservation payée) par le biais du service clientèle dans le formulaire de contact des groupes. Le coût est de douze euros et quatre-vingt-dix-neuf-centimes (12,99), par siège et par vol.

17. Services spéciaux

La demande de services spéciaux (fauteuil roulant, service d'accompagnement pour les non-voyants, passagers à mobilité réduite, etc..) doit être indiquée au moment de la réservation, dans les champs prévus à cet effet sur le portail groupes.

Il est possible de demander une assistance pour les passagers qui en ont besoin au travers du formulaire web jusqu'à quarante-huit (48) heures avant le départ du vol.

Le nombre de passagers requérant des services spéciaux ne pourra pas représenter plus de 10 % de la capacité totale de l'avion, ce chiffre comprenant aussi bien les passagers assistés que leurs accompagnateurs.

18. Assurance Voyage

Pour voyager en toute tranquillité, Vueling recommande de souscrire l'assurance voyage pour le groupe. Les conditions de l'assurance peuvent être consultées sur groups.vueling.com.

Ce service pourra être souscrit au moment de la demande de réservation ou bien postérieurement au prix de douze (12) euros par passager jusqu'à quinze (15) jours avant la date du vol. Toute assurance souscrite est exempte de remboursement en cas d'annulation des places.

19. Taxes et impôts

Les prix de Vueling incluent toujours la TVA, la surcharge carburant (le cas échéant) et les taxes aéroportuaires. Les autres frais liés à des services en option sont expressément indiqués et doivent être acceptés par le demandeur du groupe avant le paiement.

Les taxes sont sujettes à des décisions indépendantes de Vueling, et si elles augmentent entre la confirmation de la réservation et le départ du vol, le demandeur du groupe est tenu d'assumer ces variations et de régler la différence par virement ou au moyen de la carte bancaire qui a servi à payer la réservation. Vueling se réserve le droit d'annuler les réservations des passagers qui, après avoir été informés de l'augmentation d'une taxe, ne se sont pas acquittés de la différence avant le décollage.

20. Protection des données à caractère personnel

En conclusion de cette rubrique, les termes suivants sont explicités :

(a) "Législation sur la protection des données" – signifie toutes les lois applicables à la protection des données et de la vie privée et comprenant (entre autres) : la loi organique 3/2018 du 5 décembre, la loi de protection des données personnelles et de garantie des droits numériques, le règlement général de protection des données (Reg. (UE) 2016/679), la directive 2002/58/CE sur la vie privée et les communications électroniques sous sa forme en vigueur dans chaque juridiction, et toute législation qui les modifie ou s'y substitue.

(b) "Client" - désigne le demandeur du groupe qui effectue la réservation des vols à travers le portail de groupes.

(c) "Compagnie aérienne" - désigne Vueling Airlines, S.A.



Dans cette clause les termes « données personnelles », « traitement », « responsable du traitement », « chargé du traitement », « intéressé » et « autorité de contrôle » ont la signification prévue dans la législation sur la protection des données.

Le Client est responsable de la collecte initiale des données personnelles. Dans ce sens, il s'engage à fournir à la Compagnie aérienne une liste qui comprend les noms, prénoms et autres données personnelles des passagers qui sont nécessaires à l'émission des billets correspondants. Le Client assume l'entièvre responsabilité concernant l'adéquation, l'exactitude et l'actualisation des données communiquées à la Compagnie aérienne.

Pour sa part, la Compagnie aérienne fournira toute information concernant les vols nécessaire à la bonne gestion des contrats entre les passagers et le Client.

Les parties fourniront aux passagers toute l'information requise concernant le traitement des données personnelles. À cet effet, le Client s'assurera que les passagers sont informés de la politique de confidentialité de la Compagnie aérienne, en leur en fournissant une copie.

Chaque partie s'engage à respecter ses obligations dans le cadre de la loi sur la protection des données en respectant les données personnelles qu'elle peut traiter en vertu du présent contrat ou en lien avec celui-ci. Chaque partie traitera les données personnelles des passagers en qualité de responsable du traitement. À tout moment, si l'exécution du contrat exige qu'une des parties ait accès aux données dont l'autre partie est responsable, les parties devront souscrire à l'accord de prise en charge du traitement correspondant conformément aux conditions prévues dans la législation sur la protection des données.

Les parties s'engagent à respecter la législation sur la protection des données et le cas échéant la réglementation complémentaire qui s'applique au contrat. À cet effet, elles déclarent expressément leur obligation à :

- (a) Traiter les données personnelles dans le but unique et exclusif de mener à bien le présent contrat, sauf obligation contraire exigée par les lois de l'UE ou les lois nationales d'un état membre de l'UE auxquelles elles doivent se soumettre.
- (b) Ne pas envoyer de communications commerciales aux passagers sans leur accord ou sans autre cause de légitimité.
- (c) Mettre en œuvre tous les moyens techniques et administratifs appropriés, après une analyse de risque correspondante, pour éviter que toute donnée personnelle ne puisse faire l'objet d'un traitement non autorisé ou illicite et éviter sa perte, destruction, fuite, dommage ou altération accidentelles.
- (d) Observer la plus stricte réserve et confidentialité concernant les données personnelles fournies par l'autre partie dans le cadre de l'exécution du présent contrat, s'engageant à ne rien révéler de ces données personnelles à aucune tierce personne, à l'exception de celles chargées du traitement des données avec lesquelles un accord a été signé couvrant les garanties exigées par la législation sur la protection des données, ou aux entités et organismes qui doivent avoir accès aux données personnelles conformément à la réglementation en vigueur.
- (e) Communiquer à l'autre partie tout incident découlant du traitement des données des passagers et relatif à la sécurité des données ou à la conformité avec la loi sur la protection des données. Collaborer avec l'autre partie en cas de réclamation ou de plainte déposée par les passagers en relation avec le traitement des données dans le cadre du présent contrat.

Les deux parties garantissent que seuls auront accès aux données personnelles leurs employés, agents ou collaborateurs qui en auront un besoin indispensable pour pouvoir remplir leurs obligations dans le cadre du présent contrat, et que ces employés, agents et collaborateurs seront tenus à des obligations de confidentialité appropriées. Les parties s'engagent à répondre réciproquement de tout manquement aux obligations de confidentialité de la part de leurs employés, agents et collaborateurs respectifs, ainsi qu'à leur fournir une



formation adéquate insistant tout particulièrement sur leur obligation à respecter le secret des données personnelles auxquelles ils peuvent avoir accès.

Les deux parties se prêteront de manière réciproque toute assistance et collaboration pour respecter leurs obligations dans le cadre de la loi sur la protection des données, y compris les évaluations d'impact sur la protection des données, les consultations préalables avec les autorités de contrôle et toute requête, notification ou enquête de la part d'une autorité de contrôle.

Chaque partie sera responsable de sa conformité avec la législation sur la protection des données, et indemnisera l'autre partie de tout frais, dommage ou préjudice occasionné par son propre manquement à toute obligation prévue dans la présente clause. Dans ce sens, sont explicitement inclus dans ces dommages et préjudices toute amende et/ou sanction qui pourrait être infligée par l'agence de protection des données à l'une des parties en conséquence d'un éventuel manquement à la présente clause de la part de l'autre partie.

La partie intéressée pourra exercer ses droits d'accès, de rectification, d'annulation et d'opposition à tout moment par courrier adressé à Vueling Airlines, S.A., Departamento Legal, Parque de Negocios Mas Blau II, Plaza Pla de l'Estany 5, 08820 El Prat de Llobregat (Barcelone) Espagne, en joignant la photocopie d'un document officiel qui l'identifie ou à l'adresse data.protection@vueling.com.

21. Transport d'animaux en cabine

Ce service présente les caractéristiques suivantes :

- L'animal de compagnie voyagera avec le passager à bord de l'avion. N'est autorisé **qu'un (1) animal de compagnie par personne et un maximum de deux (2) animaux par vol dans la cabine de l'avion**, le transport d'animaux étant interdit en soute.
- Animaux autorisés à bord: chiens, chats, oiseaux (excepté les rapaces), poissons et tortues.
- Animaux non autorisés : rongeurs, lagomorphes, furets, animaux de ferme, rapaces et reptiles.
- Le passager ayant souscrit le service devra en informer l'agent au comptoir d'enregistrement, le jour du vol.
- L'animal de compagnie devra voyager **dans une cage homologuée** non rigide (dimensions max. **45x39x21 cm et 8 kg** avec l'animal dedans) qui devra être placée au sol, **entre les jambes du passager ou sous le siège devant lui**.
- L'animal ne devra pas sortir de la cage jusqu'au débarquement de l'avion.
- Le passager devra être muni du carnet de vaccination de l'animal de compagnie et, dans le cas de vols internationaux, de son passeport.

Ce service **n'est pas** disponible sur les vols au départ ou à destination du Royaume-Uni, de l'Irlande et de Malte.

Le coût du service est de quarante (40) euros par animal et par vol.

Ce service peut être réservé auprès de notre département groupe via le [formulaire web](#).

Chiens d'assistance

Il est différent de voyager avec un animal de compagnie et de voyager avec un chien d'assistance. Pour voyager avec un chien d'assistance, consultez toutes les informations dans la rubrique « [Transport d'animaux](#) ».



22. Conditions de vol/exploitation

Les conditions de groupe s'appliquent aux vols commercialisés et exploités par Vueling Airlines. Aer Lingus peut assurer temporairement les liaisons suivantes :

- ARN-ORY
- BGY-ORY
- DUB-ORY
- NUE-ORY
- ORY-XRY

23. Politique d'annulation pour les cas positifs de COVID-19

Si un ou plusieurs passagers du groupe doivent observer une quarantaine avant la date du départ, la place pourra être annulée gratuitement sur présentation du certificat médical attestant ladite quarantaine. Le certificat médical devra être envoyé via le [formulaire web](#).